

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Thierry FONTY (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Eric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 5 avril 2024

20240411002DE

PARTICIPATION A LA DEMARCHE « RENATURATION, LE PAYSAGE AU SERVICE DES TERRITOIRES DU CANTAL » DU CAUE

Monsieur le Président expose que le CAUE du Cantal souhaite proposer à la population du département un service de sensibilisation et de pédagogie sur les enjeux de la renaturation des territoires.

Ce plan d'action se déclinera en plusieurs chapitres de 2024 à 2026 :

- bilan et reproductibilité de l'opération oasis
- opération « jardinons nos villages, jardinons la rue »
- « au pied du mur » balade commentée de la végétation spontanée
- l'arbre au cœur des bourgs, place de l'arbre dans l'espace public et dans l'espace privé
- entités paysagères du Cantal, lectures et observations, sur la base d'un Observatoire Photographique des Paysages du Cantal (OPPC)
- cycle de conférences et de débats

Les ambitions du projet sont les suivantes :

- Sensibiliser population et élus aux enjeux paysagers du territoire du Cantal. Les paysages font la richesse du département du Cantal, pour autant en dehors de l'image carte postale des monts du Cantal les habitants et les élus semblent méconnaître les spécificités et la variété des entités paysagères du département. L'enjeu du projet présenté est de faire connaître et reconnaître ce patrimoine paysager propre au Cantal et par cette sensibilisation des élus et des habitants encourager à la préservation et à la mise en valeur des paysages.

- Guider les habitants et les élus dans la renaturation des coeurs de bourg et des hameaux. Si la thématique de la végétalisation semble s'adresser à des territoires très urbanisés on se rend compte que peu à peu le végétal a également disparu des coeurs des bourgs et des villages. Les territoires ruraux n'échappent pas à une

imperméabilisation accrue de leurs surfaces. Le CAUE souhaite proposer des actions de désimperméabilisation à l'échelle des bourgs à destination des habitants. (Plantations, gestion de l'eau, ombre...)

- Lutter contre, et s'adapter aux changements climatiques, dans une logique de sobriété vis à vis des ressources et des matériaux utilisés, de préservation de la santé de tous et pour une qualité de vie soutenable avec une place centrale laissée à la nature, il s'agit d'accompagner les habitants dans l'adaptation de leur cadre de vie aux changements climatiques en cours et à venir.

La mise en place de ce projet nécessite le recrutement d'un animateur par le CAUE pour 2 ans qui va solliciter des fonds LEADER à hauteur de 80%. Le coût du projet est estimé à 126 000€ avec un financement à hauteur de 80% au titre du LEADER. Il est sollicité auprès de 4 Communautés de communes du Cantal un appui financier pour ce projet à hauteur de 6300 € par EPCI.

Monsieur le Président propose au conseil d'intégrer cette démarche qui s'inscrit dans la logique du PLUi et d'apporter un appui financier de 6300€ au CAUE du Cantal.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 26 voix POUR et 2 abstentions (Philippe DELCHET et Jean Michel HOJAK)

- Décide d'adhérer à cette démarche du CAUE
- Décide d'apporter un appui financier de 6300€ au CAUE dans le cadre de cette action spécifique
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le  
Affichée ou notifiée le  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024  
Date de réception de l'AR: 23/04/2024  
15-241501055-20240411002DE-DE  
A G E D I